

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22_10_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n°22-09-04

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 34
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 19 octobre 2022

**Objet : Environnement - Déchets ménagers : Tarifs 2023 -
Augmentation du volume de dépôt de 4m³ à 6m³ par passage**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i>), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>).

M. le conseiller délégué en charge de la gestion des déchets explique que suite à la délibération prise en conseil communautaire du 27 octobre 2022 d'instaurer :

- la prise en charge des premiers passages par la facturation de base de la RI, soit jusqu'à 12 inclus,
- une facturation au-delà de ce seuil de 12 passages, à moduler selon le volume du véhicule, conformément au tableau ci-dessous,

	Type véhicule	Forfait au passage
Cat.1	Véhicule léger (citadine, berline, break, SUV) et remorque < 750 kg	20 €
Cat.2	Fourgonnette (Kangoo, Berlingo, Partner...) et VL+remorque > 750 kg	45 €
Cat.3	Fourgon (Jumpy, Expert, Trafic...)	70 €

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'augmentation du volume de dépôt de 4m³ à 6m³ par passage sans surfacturation à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 19 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE ET 4 VOIX D'ABSTENTION :

- Approuve l'augmentation du volume de dépôt de 4m³ à 6m³ par passage sans surfacturation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX